



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

*Société pour l'Administration du Droit de  
Reproduction Mécanique des Auteurs,  
Compositeurs et Editeurs - SDRM*  
**Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021  
Société pour l'Administration du Droit de  
Reproduction Mécanique des Auteurs,  
Compositeurs et Editeurs - SDRM  
225 Avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine  
*Ce rapport contient 32 pages*  
Référence : GM-RB

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Limited, une société de droit anglais  
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles et du Centre

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €.  
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Société pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs, Compositeurs et Editeurs - SDRM**

Siège social : 225 Avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale de la SDRM,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SDRM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Créances "usagers" » des règles et méthodes comptables de l'annexe expose que les créances présentant un risque d'irrécouvrabilité ne font pas l'objet d'une dépréciation car les droits ne sont reversés à la SACEM qu'après encaissement préalable. Ainsi, en cas d'irrécouvrabilité, la créance est compensée avec le compte « Redevances notifiées non encaissées » sans impact sur le résultat. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de cette méthode et du caractère approprié de l'information donnée en annexe.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport technique du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 1er juin 2022

KPMG S.A.

Geoffroy Muselier  
Associé

# SDRM

## Comptes de l'exercice 2021

**DROITS COLLECTES - 2 0 2 1**

	% du total 2021	2 0 2 1	2 0 2 0	% 21/20
<b>FRANCE &amp; MONACO</b>	<b>96,65</b>	<b>413 535 162</b>	<b>385 364 730</b>	<b>7,31</b>
<b>Collectes phonographiques</b>	11,95	51 073 262	44 177 481	15,61
Centralisation FRANCE	7,78	33 305 698	28 587 719	16,50
Centralisation Européenne	2,08	8 911 982	6 531 448	36,45
Contrats Phono	2,07	8 855 582	9 058 314	-2,24
<b>Droits vidéographiques &amp; divers</b>	1,17	5 004 354	6 131 253	-18,38
Vidéos	1,06	4 474 605	5 649 827	-20,80
Vidéos institutionnelles	0,12	529 749	481 426	10,04
<b>Copie privée</b>	21,14	90 486 842	98 516 719	-8,15
Copie privée - sonore	16,92	72 394 309	79 088 409	-8,46
- audiovisuelle	4,23	18 092 533	19 428 310	-6,88
<b>Online</b>	46,01	196 884 739	163 755 207	20,23
<b>Droits Télévisions</b>	10,63	45 475 503	46 513 264	-2,23
Publiques	4,22	18 056 310	17 292 953	4,41
Privées	6,41	27 419 193	29 220 311	-6,16
<b>Droits Radios</b>	5,76	24 632 856	26 266 446	-6,22
Publiques	1,90	8 121 264	8 218 560	-1,18
Privées	3,86	16 511 592	18 047 886	-8,51
<b>Divers</b>	-	-22 394	4 360	N.S.
<b>ETRANGER</b>	<b>3,35</b>	<b>14 342 075</b>	<b>12 624 203</b>	<b>13,61</b>
<b>Collectes par Sociétés soeurs</b>	3,35	14 342 075	12 624 203	13,61
<b>Collectes directes</b>	-	0	0	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>100,00</b>	<b>427 877 237</b>	<b>397 988 933</b>	<b>7,51</b>

DEBIT	I - COMPTE DES DROITS COLLECTES		
	% 21/20	2 0 2 1	2 0 2 0
Droits restant à répartir au 31/12	-10,65	46 162 058	51 662 098
A-valoir contractuels sur redevances	-	-	-
Collectes restant à répartir	-10,65	46 162 058	51 662 098
Programmes en cours de répartition	-	-	-
Droits mis en répartition au cours de l'exercice	-	433 377 277	386 837 203
Droit de Reproduction Mécanique	12,03	433 377 277	386 837 203
	9,36	479 539 335	438 499 301

	II - COMPTE DES DROITS REPARTIS		
Répartitions en instance d'attribution au 31/12	-	0	0
Affectations autres qu'aux Ayants droit	-	0	0
Prélèvements pour frais	-	0	0
Affectations aux Ayants Droit	12,03	433 377 277	386 837 203
SACEM	12,09	430 802 760	384 327 124
SACD	-	-	-
SCAM	-	-	-
ADAGP	-1,76	838 559	853 592
SAJE	10,98	1 812 010	1 632 688
Sociétés d'auteurs étrangères	-	-76 052	23 799
	12,03	433 377 277	386 837 203



ET MIS EN REPARTITION		CREDIT		
		% 21/20	2 0 2 1	2 0 2 0
Droits restant à répartir au 1/1		27,53	51 662 098	40 510 368
Collectes restant à répartir		27,53	51 662 098	40 510 368
Droits collectés au cours de l'exercice		7,51	427 877 237	397 988 933
Collectes		7,51	427 877 237	397 988 933
		9,36	479 539 335	438 499 301

- DROITS DE REPRODUCTION MECANIQUE				
Répartitions en instance d'attribution au 1/1		-	0	0
Droits mis en répartition au cours de l'exercice		12,03	433 377 277	386 837 203
		12,03	433 377 277	386 837 203



<b>BILAN au 31 Décembre 2021</b>					
<b>PASSIF</b>	2 0 2 1		2 0 2 0		%21/20
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>61,00</b>		<b>61,00</b>		-
Capital	61		61		-
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		-
<b>DETTES</b>	<b>131 655 314</b>		<b>150 249 038</b>		<b>-12,38</b>
<b>DEPOTS &amp; CAUTIONNEMENTS</b>	<b>779 546</b>		<b>810 196</b>		<b>-3,78</b>
<b>BANQUES &amp; ETABLISSEMENTS FINANCIERS &amp; ASSIMILES</b>	<b>2 608</b>		<b>4 264</b>		<b>-38,83</b>
<b>DROITS COLLECTES AUX DIFFERENTS STADES DE LA REPARTITION</b>	<b>46 162 058</b>		<b>51 662 098</b>		<b>-10,65</b>
Collectes restant à répartir	46 162 058		51 662 098		-10,65
<b>USAGERS - DELEGATIONS - SOCIETES ETRANGERES</b>	<b>1 024 875</b>		<b>934 646</b>		<b>9,65</b>
Producteurs & Usagers du répertoire	1 017 223		927 257		9,70
Délégations hors France et Sociétés étrangères	7 652		7 389		3,56
<b>REDEVANCES NOTIFIEES AUX USAGERS MAIS NON REGLEES</b>	<b>25 024 468</b>		<b>29 615 913</b>		<b>-15,50</b>
Intérêts moratoires notifiés aux producteurs, non réglés	0		27 073		-
Redevances notifiées et non réglées	25 024 468		29 588 840		-15,43
<b>AYANTS DROIT</b>	<b>1 175 583</b>		<b>889 208</b>		<b>32,21</b>
<b>CREDITEURS DIVERS</b>	<b>57 486 176</b>		<b>66 332 712</b>		<b>-13,34</b>
SACEM (compte courant)	52 659 913		61 443 095		-14,29
Autres organismes liés	1 747 009		2 165 021		-19,31
Fournisseurs & comptes rattachés	61 200		97 200		-37,04
Sécurité sociale, Organismes sociaux	683 428		567 926		20,34
Etat & comptes rattachés	1 444 829		2 059 129		-29,83
Autres créiteurs divers	889 798		341		-
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		-
	<b>131 655 375</b>		<b>150 249 099</b>		<b>-12,38</b>

**COMPTE DE GESTION - ANNEE 2021**

<b>CHARGES</b>	<b>% 21/20</b>	<b>2 0 2 1</b>	<b>2 0 2 0</b>
<b>I - CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-18,53</b>	<b>8 031 239</b>	<b>9 857 650</b>
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>-17,84</b>	<b>7 856 542</b>	<b>9 562 539</b>
Centralisation	0,69	6 984	6 936
Honoraires et intermédiaires divers	-23,99	72 315	95 145
Frais et honoraires judiciaires	62,64	583	359
Prestation externe SACEM : prestation Siège	-43,58	1 794 859	3 181 280
prestation collectes	-10,13	5 095 000	5 669 541
prestation Copie Privée	45,80	833 583	571 742
Services divers	41,77	53 218	37 537
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>-40,80</b>	<b>174 697</b>	<b>295 111</b>
Cotisations BIEM	-	33 211	10 833
Subventions versées au GIE Musique & Promotion	-74,94	48 012	191 562
Indemnités pour frais et divers	0,82	93 474	92 716
<b>II - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>20 989</b>
Pertes de change	-	0	20 989
<b>III - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>-84,75</b>	<b>5 778</b>	<b>37 880</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>-18,95</b>	<b>8 037 016</b>	<b>9 916 519</b>
<b>EXCEDENT DE PRELEVEMENT POUR FRAIS</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>-18,95</b>	<b>8 037 016</b>	<b>9 916 519</b>

**COMPTE DE GESTION - ANNEE 2021**

<b>PRODUITS</b>	<b>% 21/20</b>	<b>2 0 2 1</b>	<b>2 0 2 0</b>
<b>I - PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>-6,08</b>	<b>5 377 881</b>	<b>5 726 083</b>
<b>RECUPERATION DE FRAIS</b>	<b>-6,03</b>	<b>5 330 101</b>	<b>5 672 166</b>
Divers	-	235 101	2 625
Prestation SACEM collecte	-10,13	5 095 000	5 669 541
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>-11,38</b>	<b>47 780</b>	<b>53 917</b>
<b>II - PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>-8,73</b>	<b>2 640 521</b>	<b>2 893 192</b>
Revenus des participations	1,57	1 798 949	1 771 086
Revenus des titres, dépôts à terme & créances diverses	-25,00	841 573	1 122 106
<b>III - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>-98,57</b>	<b>18 614</b>	<b>1 297 245</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>-18,95</b>	<b>8 037 016</b>	<b>9 916 519</b>
<b>INSUFFISANCE DE PRELEVEMENT POUR FRAIS</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>-18,95</b>	<b>8 037 016</b>	<b>9 916 519</b>

## ANNEXE

Le Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021  
a un total de ..... 131 655 375 €

et le Compte de Gestion de l'exercice  
a un total de ..... 8 037 016 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 12 avril 2022 par le Conseil d'Administration.

ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE GESTION DU 01/01/2021 AU 31/12/2021	INFORMATIONS		
		PRODUITES NOTE N°	NON PRODUITES	
			N/S	N/A
1	<b>I - REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>			
	Méthodes d'évaluation	1		
	Calcul des amortissements et des provisions	1		
	Changement de méthode	1		
	Dérogations			X
	Informations complémentaires pour donner l'image fidèle			X
	<b>II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE GESTION</b>			
2	Etat de l'actif immobilisé	2		
3	Etat des amortissements	3		
4	Etat des provisions et dépréciations	4		
5	Etat des échéances des créances et des dettes	5		
6	Informations et commentaires sur :			
	1 Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			X
	2 Réévaluation			X
	3 Frais d'établissement			X
	4 Frais de recherche appliquée et de développement			X
	5 Fonds commercial			X
	6 Intérêts immobilisés			X
	7 Intérêts sur éléments de l'actif circulant			X
	8 Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant			X
	9 Avances aux dirigeants			X
	10 Ressources à recevoir	6-10		
	11 Charges à payer	6-11		
	12 Charges et produits constatés d'avance	6-12		
	13 Charges à répartir sur plusieurs exercices			X
	14 Composition du capital social	6-14		
	15 Parts bénéficiaires			X
	16 Obligations convertibles			X
	17 Ventilation du chiffre d'affaires net			X
	18 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices			X
	<b>III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>			
7	Crédit-bail			X
8	Engagements hors bilan	8		
9	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
10	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires			X
11	Accroissement et allègement de la dette future d'impôts			X
12	Rémunérations des dirigeants			X
13	Effectif moyen			X
14	Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société			X
15	Liste des filiales et participations	15		
16	<b>IV - ARRETE DU 26 DECEMBRE 2017 PORTANT HOMOLOGATION DU REGLEMENT N°2017-07 DE L'ANC DU 1ER DECEMBRE 2017</b>			
	1 Affectation des droits en fin d'exercice (Art 131-2)	16-1		
	2 Prélèvements sur droits	16-2		
	3 Montant des sommes collectées mais non encore réparties (Art 131-3)	16-3		
	4 Montant des sommes réparties mais non encore versées (Art 131-4)	16-4		
	5 Montant des sommes versées au cours de l'exercice (Art 131-5)	16-5		
	6 Montant des sommes qui ne peuvent être réparties (Art 131-6)			X
	7 Affectation des produits financiers (Art 131-7)	16-7		
	8 Tableau des flux de trésorerie (Art 131-8)	16-8		
	9 Montant total des droits facturés sur l'exercice	16-9		

## ANNEXE - ELEMENT 1

Les comptes annuels de la SDRM sont établis suivant les normes comptables définies par le règlement de l'ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 relatif au plan comptable général, ainsi qu'aux dispositions prescrites par le règlement de l'ANC N°2017-07 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 relatif à l'harmonisation des règles comptables et de présentation des documents de synthèse des organismes de gestion collective des droits d'auteur et droits voisins qui s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### 1) REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### a) Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Si leur valeur actuelle s'avérait inférieure à celui-ci, une dépréciation serait constatée.

#### b) Créances « usagers »

La société enregistre :

- Au moment de l'émission de la facturation : un montant équivalent en comptes de tiers au titre des droits à percevoir et destinés à être reversés aux auteurs.

Les créances et dettes sont ainsi comptabilisées à leur valeur nominale.

Les droits n'étant reversés à la SACEM qu'après leur encaissement préalable, les créances qui présentent un risque d'irrecouvrabilité ne font pas l'objet d'une dépréciation mais sont compensées avec le compte « redevances notifiées non encaissées » sans impact sur le résultat.

#### c) Autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Des dépréciations sont constituées à hauteur du risque estimé.

#### d) Valeurs Mobilières de Placement

Lors de leur comptabilisation initiale, les VMP sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

A chaque inventaire, la société évalue la valeur actuelle de son portefeuille ; cette valeur d'estimation s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour l'entité (PCG, art.322-1).

La société valorise ces placements à la clôture en comptabilisant les intérêts courus définitivement acquis.

Au 31 décembre 2021, les plus et moins-values latentes de ces placements s'élèvent respectivement à 537 879 € et 216 000 €.

La société présente des valeurs mobilières de placement au sein du poste de disponibilités en fonction de leur nature plutôt qu'en fonction de leur échéance, et donc de leur liquidité.

#### e) Disponibilités

Les liquidités et exigibilités immédiates en devises existant à la clôture d'un exercice sont converties en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change au comptant (PCG, art. 347-2) et les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice.

#### f) Droits collectés au différents stades de la répartition

Les droits encaissés par la SDRM sont transférés immédiatement à la SACEM pour constatation en collectes DR dans ses comptes.

Les typologies de droits demeurant, dans un délai de 3 mois à compter de la date d'encaissement, en collectes à la SDRM sont la Copie Privée et les Médias.



g) Compte courant

Son fonctionnement reflète principalement le transfert des droits entre la SACEM et la SDRM.

h) Charges externes

Un protocole sur les modalités de refacturation des prestations fournies par la SACEM à la SDRM a été signé en 2017 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La SACEM facture à la SDRM le montant des frais engagés correspondant aux charges de personnel et charges de structure des activités support de la SACEM.

Cette facturation est réévaluée annuellement sur la base de l'évolution des charges de personnel de la SACEM des derniers comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale.

Le protocole prévoit une limitation de cette contribution afin de garantir l'équilibre financier de la SDRM.

Cette refacturation au titre de 2021 s'élève à 1,8M€.

Compte tenu de son activité de collecteur, la SDRM ne prélevant plus de retenues, les prestations effectuées par celle-ci au titre de cette activité ont été valorisées à 5,1M€ (montant constaté en charges et produits).

i) Produits financiers

Les produits financiers provenant des sommes collectées en instance de reversement sont attribués à la SDRM pour financer les frais de fonctionnement et sont donc enregistrés en compte de gestion.

## 2) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Dans le contexte de crise sanitaire et économique, les indicateurs liés à l'activité ont été impactés en 2021.

Les collectes phonographiques augmentent de 6,9 M€ passant à 51,1 M€ en 2021 contre 44,2 M€ en 2020.

L'activité du Online continue sa forte croissance déjà amorcée en 2020 avec 196,9 M€ de collectes cette année (+ 33,1 M€ entre 2020 et 2021, + 29,6 M€ entre 2019 et 2020).

a) Crise Ukrainienne

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que ce conflit n'a pas d'impact significatif, en raison des motifs suivants :

- Absence de montants collectés pour 2021 en provenance de l'Ukraine

**ANNEXE - ELEMENT 2**

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions Créations Apports et aug- mentations par virements de poste à poste Nouveaux prêts Augmentations des intérêts courus	Diminutions par virements de poste à poste	Cessions Scissions Mises hors serv. Remboursements de prêts Diminutions des intérêts courus	Valeurs brutes en fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes (immobilisations incorporelles)					
	0	0	0	0	0
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains Constructions Installations techn. , mat. et outillage industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes (immobilisations corporelles)					
	0	0	0	0	0
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Participations	1 069 977				1 069 977
Créances rattachées à des participations	4 756 222	1 798 949		1 904 485	4 650 686
Autres titres immobilisés	0				0
Prêts	0				0
Autres immobilisations financières	186			186	0
	5 826 385	1 798 949	0	1 904 671	5 720 663
<b>TOTAL GENERAL</b>	5 826 385	1 798 949	0	1 904 671	5 720 663

### ANNEXE - ELEMENT 3

#### ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Amortissements en fin d'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
	0	0	0	0
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions	0		0	0
Installations techn. , mat. et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	0		0	0
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)				
	0	0	0	0
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</b>	0	0	0	0



## ANNEXE - ELEMENT 5

### ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

#### CREANCES

	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>			
Créances rattachées à des participations	4 650 686	0	4 650 686
Prêts	0		0
Autres immobilisations financières	0	0	0
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>			
Créances usagers et comptes rattachés (1)	27 036 325	27 036 325	0
Autres créances	1 331 903	1 331 903	0
Capital souscrit - appelé, non versé	0	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>33 018 914</b>	<b>28 368 228</b>	<b>4 650 686</b>

(1) dont créances de plus d'un an impayées au 31/12/2021 : 13 789 911 TTC.

#### DETTES

	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles	0	0	
Autres emprunts obligataires	0	0	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 608	2 608	
Emprunts et dettes financières divers	0	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 200	61 200	
Dettes sociales et fiscales	2 128 257	2 128 257	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	
Autres dettes :			
- Perceptions à répartir	46 162 058	46 162 058	
- Redevances notifiées non réglées	25 024 468	25 024 468	
- Ayants droit	1 175 583	1 175 583	
- Usagers	1 024 875	1 024 875	
- Dettes diverses	56 076 265	56 076 265	
- Produits constatés d'avance	0	0	
<b>TOTAL</b>	<b>131 655 314</b>	<b>131 655 314</b>	

**ANNEXE - ELEMENT 6-10**

## PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilées Créances clients et comptes rattachés Créances diverses : Prestations à recevoir	584 321 0
TOTAL	584 321

**ANNEXE - ELEMENT 6-11**

## CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes sociales et fiscales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	0 61 200 3 050 233
TOTAL	3 111 433

#### ANNEXE - ELEMENT 6 -12

#### CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Ressources
Charges constatées d'avance	0	
Produits constatés d'avance		0

#### ANNEXE - ELEMENT 6 -14

#### COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est constitué par des apports en numéraire et fixé à 61 €.

Il est divisé en 61 parts de 1 € qui sont réparties entre les associés actuels de la manière suivante :

- SACEM	59 Parts
- Association des Editeurs pour l'exploitation du droit de reproduction mécanique	2 Parts

**ANNEXE - ELEMENT 8**

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements reçus	Montant
Garanties permanentes couvertes soit par délégation, soit par caution bancaire	1 257 045



## ANNEXE - ELEMENT 15

### LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAL en Euros	Quote-part du capital détenu	Résultat du dernier exercice clos en Euros
<b>A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>			
1 - Filiales (plus 50 % du capital détenu)			
2 - Participations (10 à 50 % du capital détenu)			
- COPIE FRANCE	1 200	22%	0
- SCI des 225-227 Av Charles de Gaulle	914 700	25 %	6 060 209
- SCI La Vilette	2 286 735	33,33%	492 050
- SCI Châteaudun	304 900	25 %	479 518
- SACEM Luxembourg	10 000	25%	0
- SACEM Polynésie	209	25%	0
<b>B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS</b>			
- Participations non reprises en A :			
- Françaises			
- BIEM	412	1/27e	non communiqué

## ANNEXE - ELEMENT 16-1

### AFFECTATION DES SOMMES EN FIN D'EXERCICE

NATURE des rémunérations	DROITS restant à affecter au 31 décembre de l'année N-1 (1)	COLLECTES de l'exercice (2)	EXCEDENT DE PRELEVEMENT (3)	PRELEVEMENTS pour la gestion (4)	MONTANTS affectés à l'aide à la création (art. L.321-9) (5)	MONTANTS affectés à des œuvres sociales ou culturelles (6)	MONTANTS affectés aux ayants droits (7)	DROITS restant à affecter au 31 décembre de l'année N (8) = (1) +(2)+(3) - (4 + 5 + 6 + 7)
<b>1) Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit :</b>	<b>19 658 534</b>	<b>337 390 395</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>335 335 353</b>	<b>21 713 576</b>
- Droit de Reproduction Mécanique (1)	19 658 534	337 390 395	0	0	0	0	335 335 353	21 713 576
<b>2) Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi / CPI :</b>	<b>32 003 564</b>	<b>90 486 842</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>98 041 925</b>	<b>24 448 482</b>
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	24 687 629	72 394 309	0	0	0	0	78 811 878	18 270 060
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	7 315 935	18 092 533	0	0	0	0	19 230 047	6 178 421
<b>3) Produits financiers affectés aux ayants droit</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total .....</b>	<b>51 662 098</b>	<b>427 877 237</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>433 377 277</b>	<b>46 162 058</b>

**ANNEXE - ELEMENT 16-2**

<b>PRELEVEMENTS SUR DROITS</b>					
<b>en % par rapport à l'ensemble des droits encaissés</b>					
	<b>en 2021</b>	<b>427 877 237</b>			
	<b>en 2020</b>	<b>397 988 933</b>			
	<b>2021</b>		<b>Ecart</b>	<b>2020</b>	
	<b>Montants</b>	<b>%</b>	<b>21/20</b>	<b>%</b>	<b>Montants</b>
			<b>en %</b>		
<b>Charges brutes de l'exercice</b>	8 037 016				9 916 519
à déduire :					
- Transfert de charges à étaler	-				-
- Valeur nette comptable des actifs cédés	-				-
<b>Charges propres à l'exercice</b>	<b>8 037 016</b>	1,88	-0,61	2,49	<b>9 916 519</b>
Charges remboursées	-5 330 101	-1,25	0,18	-1,43	-5 672 166
<b>Charges nettes</b>	<b>2 706 916</b>	0,63	-0,43	1,06	<b>4 244 354</b>
à déduire :					
- Produits financiers	-2 640 521	-0,62	0,11	-0,73	-2 893 192
- Autres produits	-47 780	-0,01	0,00	-0,01	-53 917
<b>Solde des charges nettes des produits financiers</b>	<b>18 614</b>	0,00	-0,32	0,32	<b>1 297 245</b>
à déduire					
- Produits divers	-18 614	0,00	0,32	-0,32	-1 297 245
- déséquilibre/excédent de l'exercice	-	0,00	0,00	0,00	0
<b>Prélèvements sur droits (= solde des charges)</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>

**ANNEXE - ELEMENT 16 - 3**

**SOMMES COLLECTÉES MAIS NON ENCORE RÉPARTIES**

	<b>Sommes collectées mais non encore réparties</b>			
	<b>Montant</b>	<b>Années de collectes</b>		
		<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019 et avant</b>
<b>Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits</b>				
TV/Radio	21 636 868	21 636 868	0	0
Droits généraux	0	0	0	0
International	0	0	0	0
En ligne (Online)	76 710	0	0	76 710
Phono/Vidéo	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
<b>TOTAL A</b>	<b>21 713 578</b>	<b>21 636 868</b>	<b>0</b>	<b>76 710</b>
<b>Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi</b>				
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	18 270 059	12 019 739	6 250 320	0
Sous total 1	<b>18 270 059</b>	<b>12 019 739</b>	<b>6 250 320</b>	<b>0</b>
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	6 178 421	3 992 941	2 185 480	0
Sous total 2	<b>6 178 421</b>	<b>3 992 941</b>	<b>2 185 480</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL B</b>	<b>24 448 481</b>	<b>16 012 681</b>	<b>8 435 800</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL A + B</b>	<b>46 162 058</b>	<b>37 649 548</b>	<b>8 435 800</b>	<b>76 710</b>

## ANNEXE - ELEMENT 16 - 4

### SOMMES REPARTIES MAIS NON ENCORE VERSEES

	<b>Sommes réparties mais non encore versées *</b>
	<b>Montant</b>
<b>Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits et en application de la loi</b>	<b>1 175 583</b>

\* A ce stade du traitement de la répartition, l'outil comptable n'est pas conçu pour effectuer la réagrégation par nature de rémunération et par année de collecte.

## ANNEXE - ELEMENT 16 - 5

### SOMMES VERSEES

	<b>Sommes versées *</b>
	<b>Montant</b>
<b>Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits et en application de la loi</b>	<b>433 377 277</b>

\* A ce stade du traitement de la répartition, l'outil comptable n'est pas conçu pour effectuer la réagrégation par nature de rémunération.

## **ANNEXE - ELEMENT 16 - 7**

### **AFFECTATION DES PRODUITS FINANCIERS**

Selon l'article 12 des statuts de la société, les intérêts des placements de la trésorerie provenant des sommes collectées en instance de répartition sont affectés en ressources du compte de gestion pour financer les frais de gestion des droits.

## ANNEXE - ELEMENT 16 - 8

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2021	2020
Eléments	Montants	Montants
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>		
<b>Excédent de prélèvement</b>	-	-
<i><u>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</u></i>		
+ Dotations aux amortissement et aux provisions nettes des reprises (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	-	-
- Plus-values de cession nettes d'impôt	-	-
<b>= Marge brute d'autofinancement</b>	-	-
<i><u>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</u></i>		
- Variation des créances liées aux droits		
Créances sociétaires	-	-
Autres créances liées aux sociétaires et aux droits	- 3 613 132	2 188 905
Créances sur les autres organismes liés	4 115	5 021
- Variation des créances d'exploitation	9 452 250	- 3 717 226
+ Variation des dettes liées aux droits		
Droits collectés à reverser	- 5 500 040	11 151 730
Usagers - redevances notifiées non réglées	- 4 591 445	- 1 808 499
Usagers - sociétés étrangères	90 229	- 1 091 929
Sociétaires	286 375	- 237 429
Excédent de garantie des œuvres sociales	-	-
Aide à la création (25% Copie Privée)	-	-
Dépôts reçus	- 30 650	2 017
Dettes envers les autres organismes liés	- 9 201 196	- 56 274 785
+ Variation des dettes d'exploitation	354 659	- 331 832
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)</b>	<b>- 12 748 835</b>	<b>- 50 114 025</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</b>		
- Acquisitions d'immobilisations		
+ cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	-	-
+ Réductions d'immobilisations financières	105 722	1 216 775
- Variation des créances relatifs aux immobilisations	-	-
+ Variation des dettes relatifs aux immobilisations		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>105 722</b>	<b>1 216 775</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT</b>		
+ Augmentation de capital en numéraire	-	-
- Réduction de capital en numéraire	-	-
+ Emissions d'emprunts	-	-
- Remboursements d'emprunts	-	-
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)</b>		
	<b>- 12 643 113</b>	<b>- 48 897 250</b>
Trésorerie d'ouverture	110 206 989	159 104 239
Trésorerie de clôture	97 563 876	110 206 989

**ANNEXE - ELEMENT 16 - 9**

SOMMES FACTUREES

	<b>Sommes facturées</b>
	<b>Montant</b>
<b>Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits</b>	
TV/Radio	<b>304 019 343</b>
Droits généraux	
International	<b>24 124 774</b>
En ligne (Online)	<b>50 475 765</b>
Phono/Vidéo	<b>42 230 525</b>
Autres	<b>16 152</b>
<b>TOTAL A</b>	<b>420 866 557</b>
<b>Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi</b>	
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	
Sous total 1	72 394 309
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	
Sous total 2	18 092 533
<b>TOTAL B</b>	<b>90 486 841</b>
<b>TOTAL A + B</b>	<b>511 353 399</b>